

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION  
DES DECHETS**

**ANNEE 2024**

# SOMMAIRE

Préambule .....	2
<b>I) CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
1) PERSONNEL.....	3
2) MATERIEL.....	4
a) mobilier .....	4
b) immobilier.....	4
<b>II) INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>5</b>
1) ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	5
2) DECHETS RECYCLABLES.....	6
3) DECHETTERIE.....	7
a) Déchets acceptés.....	7
b) Fréquentation.....	8
4) DECHETS ENCOMBRANTS.....	9
5) CARTONS DES PROFESSIONNELS.....	10
6) BILAN.....	11
7) PERSPECTIVES.....	11
<b>III) INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>12</b>
1) COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	12
2) STRUCTURE DES CHARGES ET PRODUITS.....	13
3) PART DES DEPENSES DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE.....	13
4) COÛT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	14
5) FACTURATION.....	15
a) Particuliers.....	15
b) Professionnels.....	15

## ANNEXES

## **Préambule**

La collecte des déchets est assurée par la communauté de communes Porte Océane du Limousin. Le traitement des déchets ménagers et assimilés est de la compétence du Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets.

La collecte des déchets ménagers et encombrants couvre les communes de Chaillac sur Vienne, Chéronnac, Javerdat, Les Salles Lavauguyon, Oradour sur Glane, Rochechouart, Saillat sur Vienne, Saint-Brice sur Vienne, Saint-Junien, Saint-Martin de Jussac, Saint-Victurnien, Vayres et Videix, soit une population de 25 785 habitants au 31 décembre 2016.

Cette compétence est retranscrite dans l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce même code prévoit, dans son article L2224-17-1 que le président de la communauté de communes présente au conseil communautaire chaque année un rapport sur le prix et la qualité service public d'élimination des déchets.

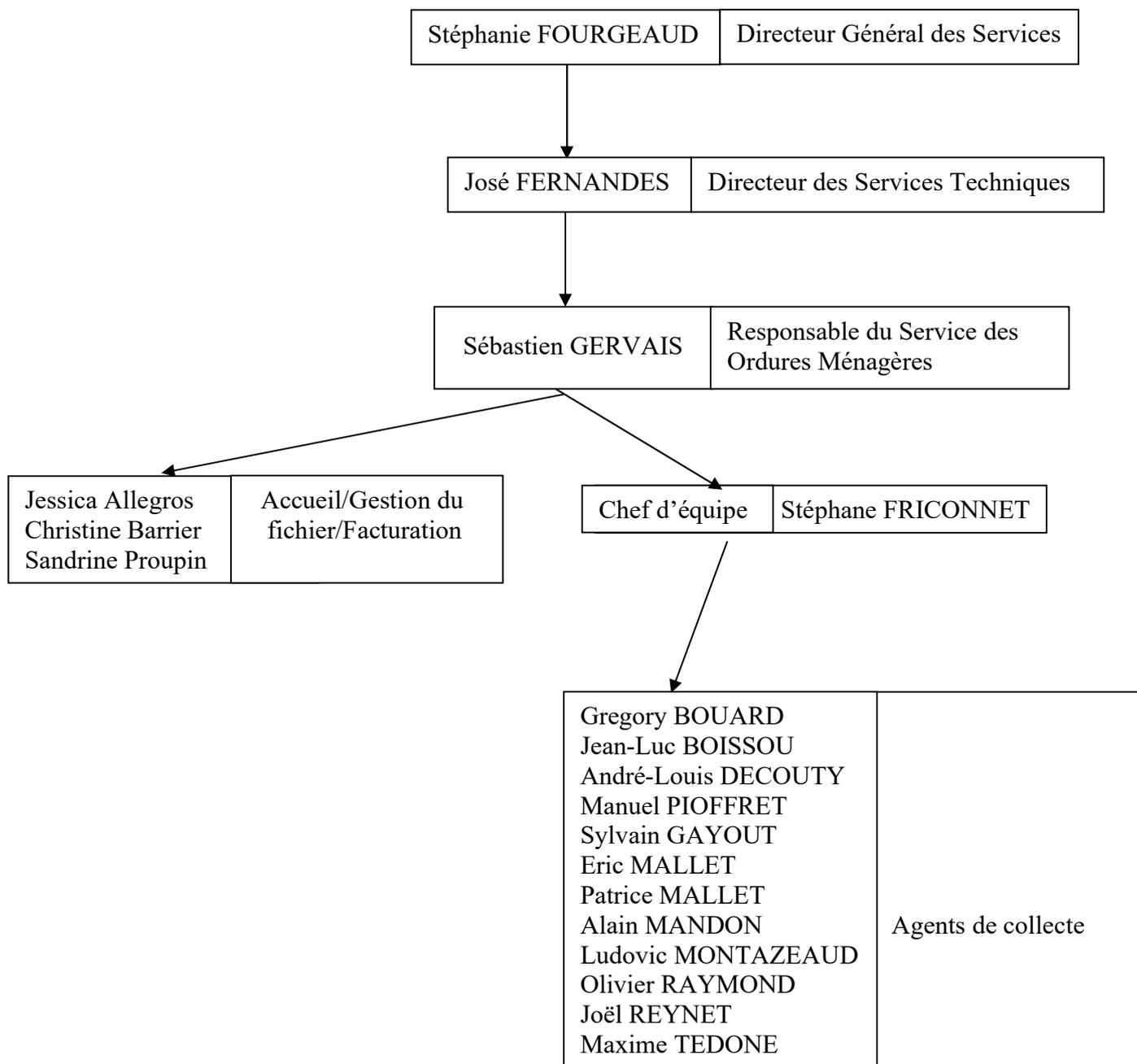
Le rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le contenu de ce rapport est fixé par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

# I) CARACTERISTIQUES DU SERVICE

La communauté de communes Portes Océane du Limousin est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la communauté de communes du Pays de La Météorite et de la communauté de communes Vienne-Glane.

## 1) PERSONNEL



## 2) MATERIEL

### a) Mobilier

- Véhicule utilitaire de marque Renault (14/04/2007) (AM-527-HR),
- Véhicule utilitaire de marque Peugeot (22/08/2002) (EE-701-SZ),
- Camion benne 3,5t de marque Renault (01/01/2018) (EX-493-XK),
- Camion benne 3,5t de marque Renault (18/10/21) (GB-515-ZT)),
- Camion benne 3,5t de marque Renault (01/03/22) (GE-079-MQ),
- Camion benne OM 19t de marque Renault (13/10/2008) (« benne 11 »/EE-940-SZ),
- Camion benne OM 19t de marque Iveco (18/06/2012) (« benne 12 »/CG-620-NC),
- Camion benne OM 19t de marque Renault (2015) (« benne 13 »/DS-172-FX),
- Camion benne OM 19t de marque Renault (2015) (« benne 14 »/DS-538-FX),
- Camion benne OM 19t de marque Renault (2018) (« benne 15 »/EY-394-HM),
- Camion benne OM 19t de marque Renault (2021) (« benne 16 »/GB-758-TX),
- Camion benne OM 19t de marque Renault (2022) (« benne 17 »/GJ-027-PV)

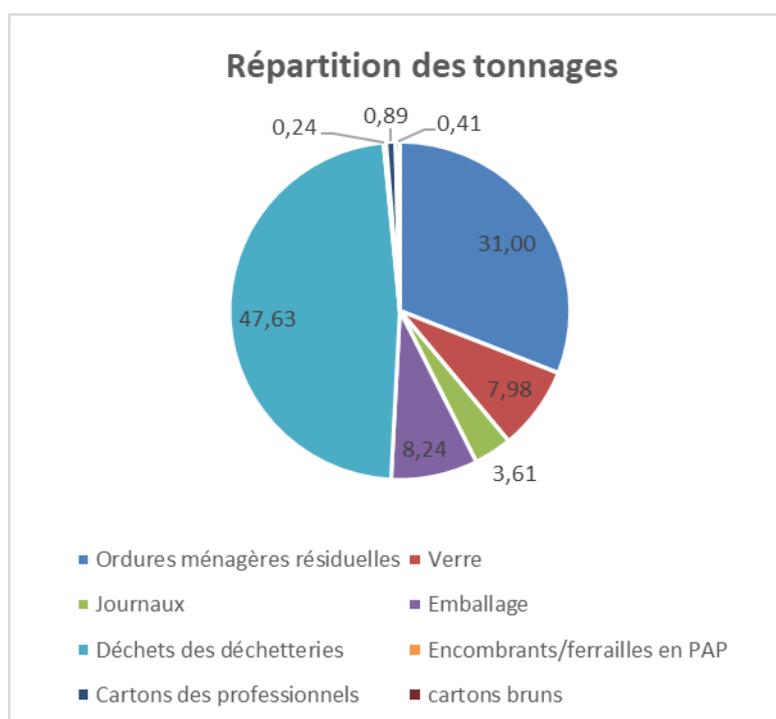
### b) Immobilier

- Conteneurs collectifs de 600, 770 et 1000l,
- Claustras pour clôture Eco-points,

## II) INDICATEURS TECHNIQUES

5 Types de déchets sont collectés (tonnage en annexe) :

- Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte,
- Les déchets recyclables collectés en apport volontaire :
  - o Verre,
  - o Journaux/Magazines,
  - o Emballages,
- Les déchets de déchetterie collectés en apport volontaire,
- Les déchets encombrants collectés en porte à porte,
- Les cartons des professionnels du bourg de Saint-Junien collectés en porte à porte et des professionnels des bourgs d'Oradour sur Glane, Saint-Brice sur Vienne et Saint-Victurnien collectés en apport volontaire,



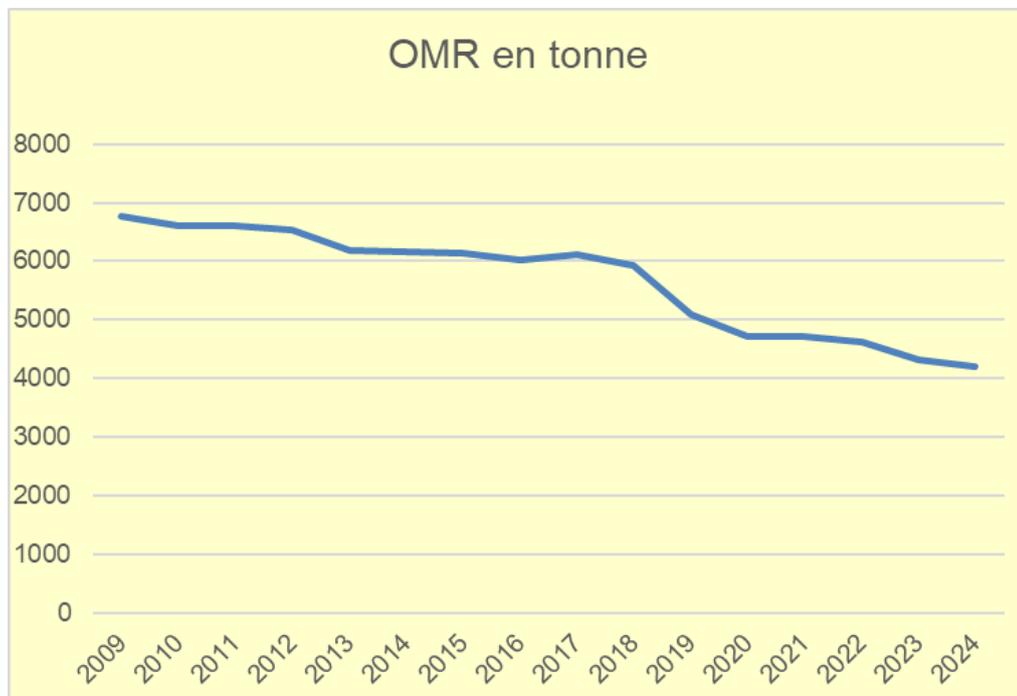
### 1) ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les déchets non recyclables sont collectés en porte-à-porte.

Les fréquences et jours de collecte sont joints en annexe. Le centre-bourg de Saint-Junien est collecté trois fois par semaine, les bourgs de Saint-Junien et Oradour sur Glane deux fois par semaine et le reste du territoire une fois par semaine.

Les tonnages collectés sont acheminés vers la station de transit de déchets ménagers et assimilés du SYDED située à Rochechouart pour être ensuite incinérés à l'incinérateur de Limoges Métropole.

En 2024, 4 193,88 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (2023 : 4 318,4 tonnes).



## 2) DECHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont collectés en apport volontaire par le SYDED. La communauté de communes assure l'entretien des abords.

88 sites « Eco-points » sont répartis sur le territoire de la manière suivante :

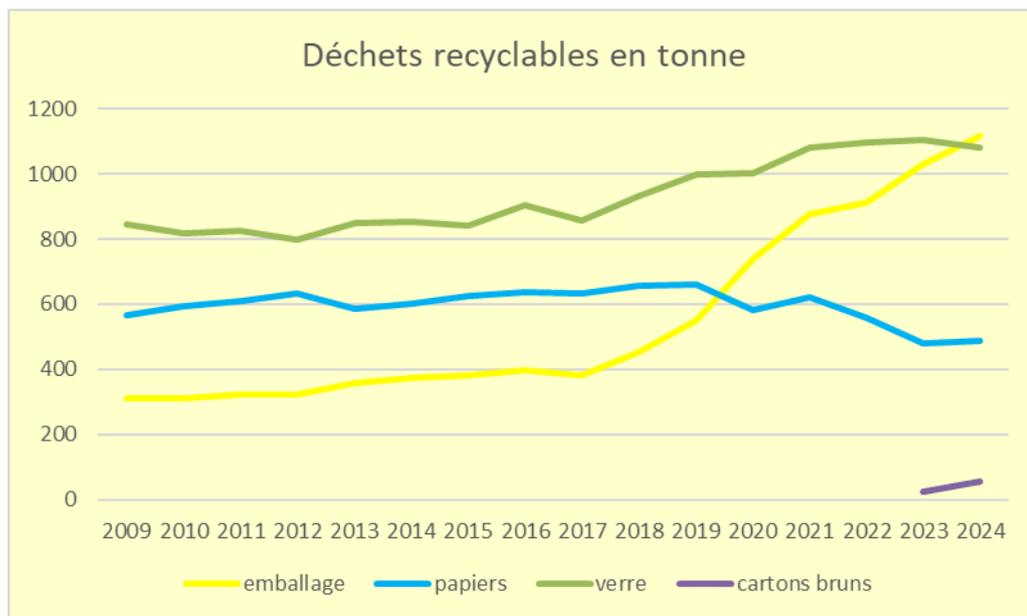
- Chaillac/Vienne	: 5
- Chéronnac	: 2
- Javerdat	: 3
- Les Salles Lavauguyon	: 1
- Oradour/Glane	: 10
- Rochechouart	: 13
- Saillat/Vienne	: 3
- Saint-Brice/Vienne	: 3
- Saint-Junien	: 37
- Saint-Martin-de-Jussac	: 3
- Saint-Victorien	: 4
- Vayres	: 2
- Videix	: 2

Il existe également 7 sites supplémentaires d'apport volontaire du verre répartis de la manière suivante :

- Saint-Junien	: 2
- Saint-Brice/Vienne	: 2
- Saillat/Vienne	: 1
- Chaillac/Vienne	: 1
- Vayres	: 1

En 2024, les quantités suivantes ont été collectées :

- Verre : 1079,99 tonnes (2023 : 1104,22 tonnes),
- Journaux/Magazines : 487,86 tonnes (2023 : 480,65 tonnes),
- Emballages : 1114,45 tonnes (2023 : 1030,85 tonnes),



### 3) **DECHETTERIES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYDED 87 gère l'ensemble des déchetteries de son territoire. Sur la communauté de communes Porte Océane du Limousin deux déchetteries sont présentes :

- une sur la commune de Saint-Junien,
- une sur la commune de Rochechouart,

#### **DECHETTERIE DE SAINT-JUNIEN**

Les horaires sont les suivants :  
du lundi au samedi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures à 17 heures 15.

Elle est fermée les dimanche et jours fériés.

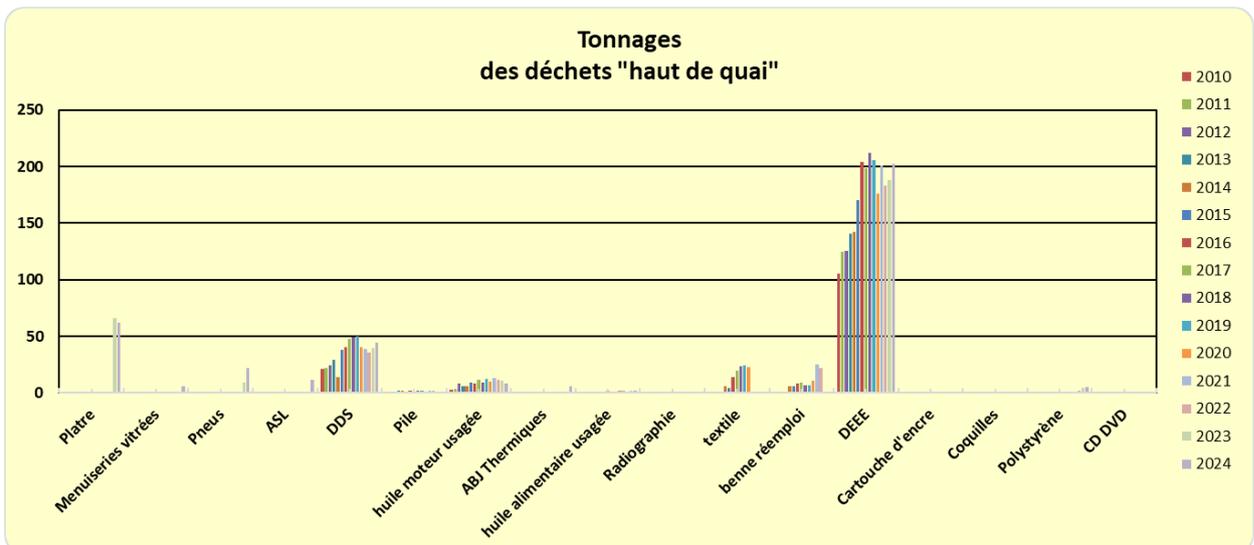
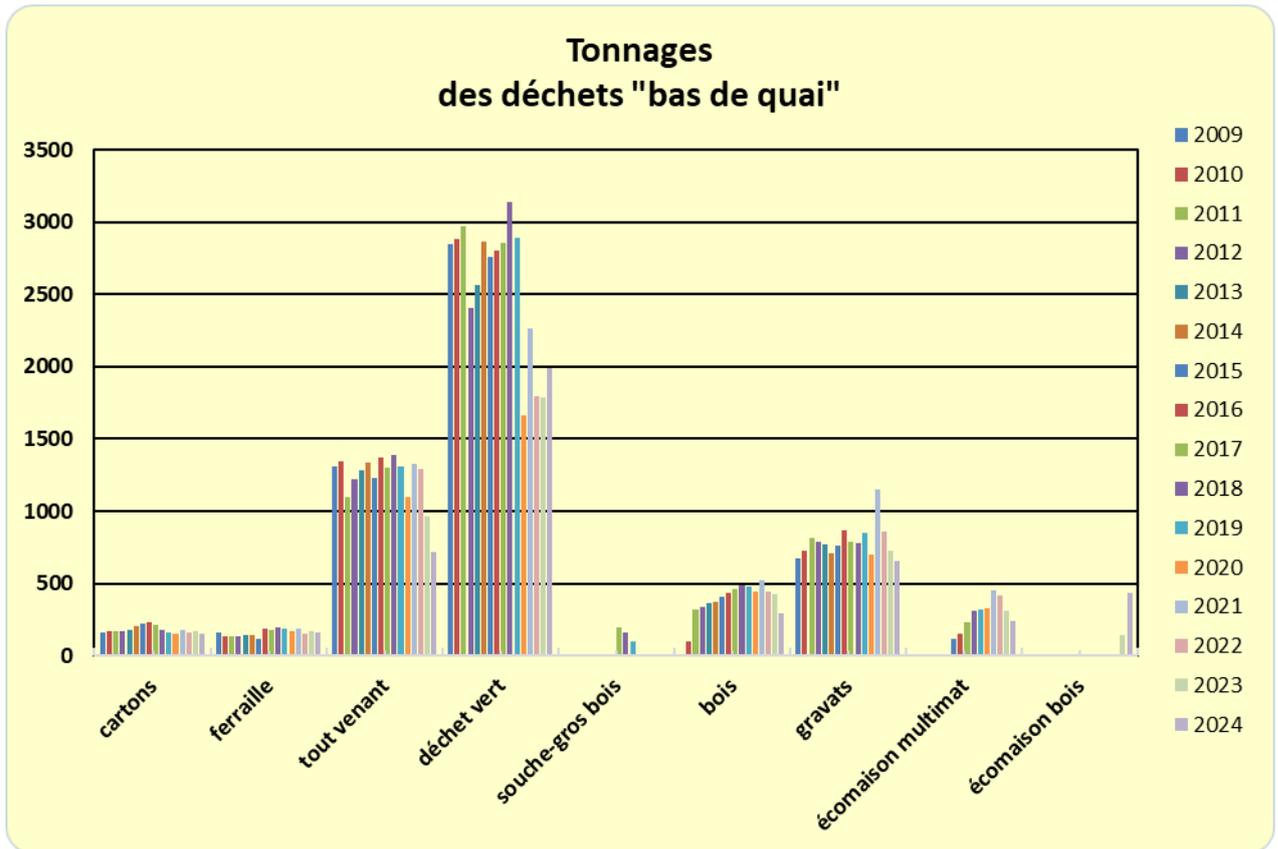
##### **a) Déchets acceptés :**

Les déchets collectés sont les suivants :

- Cartons,
- Ferraille,
- Gravats,
- Encombrants,
- Bois,
- Ecomaison multimat,
- Ecomaison bois,
- Plâtres,
- Menuiseries vitrées,
- Huiles (alimentaire/vidange),
- Déchets Diffus Spécifiques,
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- Piles,
- Pneus,
- ASL,
- ABJ Thermiques,
- Radiographies,
- Cartouches d'encre,
- Coquilles,
- Polystyrène,

- CD/DVD,
- Textiles,
- Ré-emploi,
- Déchets verts,

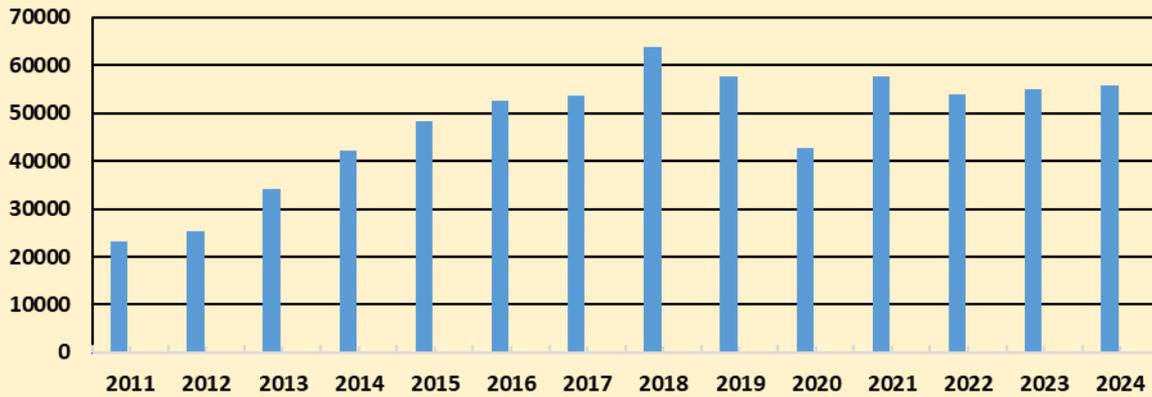
En 2024, 5 015,72 tonnes de déchets (y compris les apports issus des collectes encombrants) ont été collectées (2023 : 5 013,24 tonnes), le détail des déchets est présent en annexe.



## b) Fréquentation :

En 2024, 55 797 usagers ont fréquenté la déchetterie.

## fréquentation annuelle de la déchetterie de Saint-Junien



Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, les habitants des communes de Brigueuil, Montrollet et Saint-Christophe localisées en Charente sont autorisés à venir déposer leurs déchets à la déchetterie Saint-Junien. En contrepartie, CALITOM, le Syndicat compétent pour la gestion des déchets de ces dernières, reverse une participation financière au SYDED 87.

### DECHETTERIE DE ROCHECHOUART

Les horaires sont les suivants :

- Lundi : 14h-17h15,
- Mercredi : 9h-11h45 et 14h-17h15,
- Jeudi : 14h-17h15,
- Vendredi : 14h-17h15,
- Samedi : 9h-11h45 et 14h-17h15,

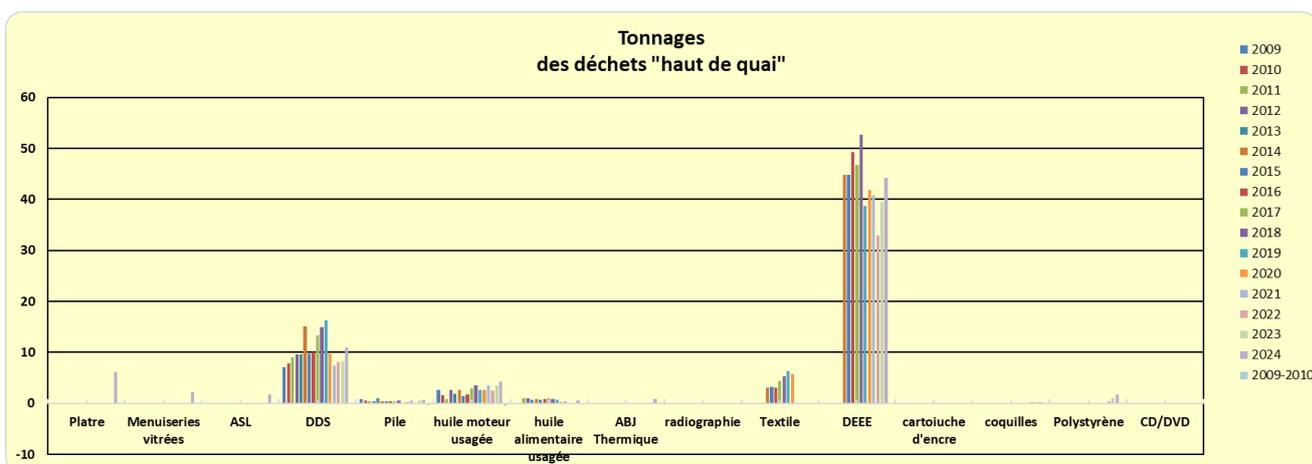
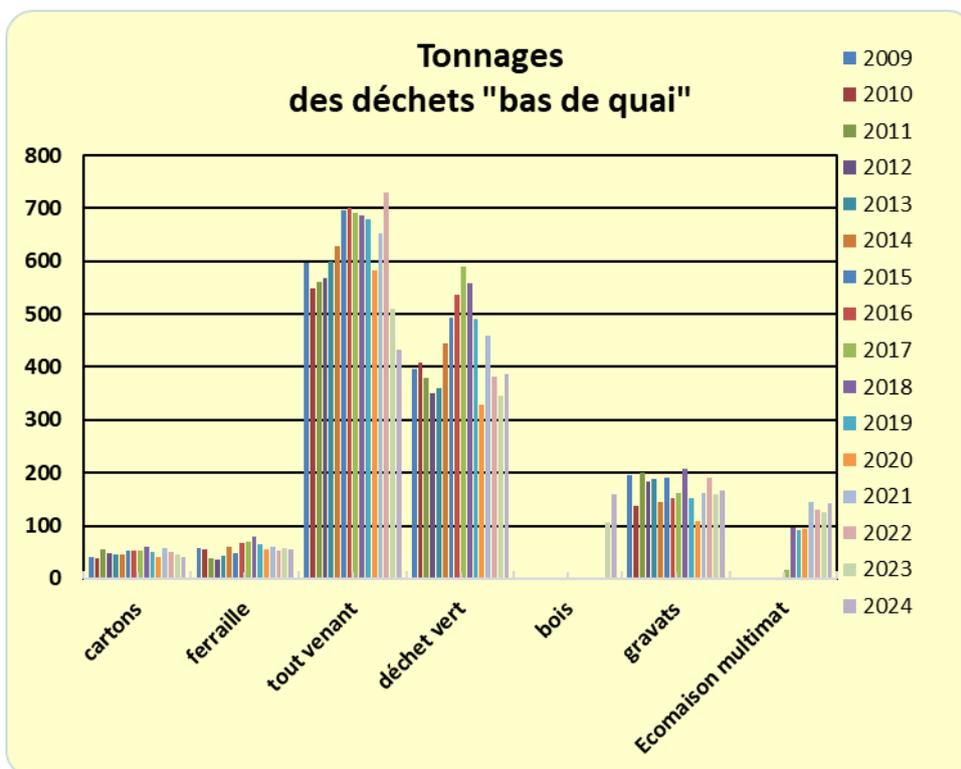
Elle est fermée les dimanche et jours fériés.

#### a) Déchets acceptés :

Les déchets collectés sont les suivants :

- Cartons,
- Ferraille,
- Gravats,
- Encombrants,
- Bois,
- Ecomaison multimat,
- Plâtres,
- Menuiseries vitrées,
- Huiles (alimentaire/vidange),
- Déchets Diffus Spécifiques,
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- Piles,
- ASL,
- ABJ Thermiques,
- Radiographies,
- Cartouches d'encre,
- Coquilles,
- Polystyrène,
- CD/DVD,
- Textiles,
- Déchets verts,

En 2024 1 459,05 tonnes de déchets (y compris les apports issus des collectes encombrants et cartons) ont été collectées (2023 : 1 403,92 tonnes), le détail des déchets est présent en annexe.

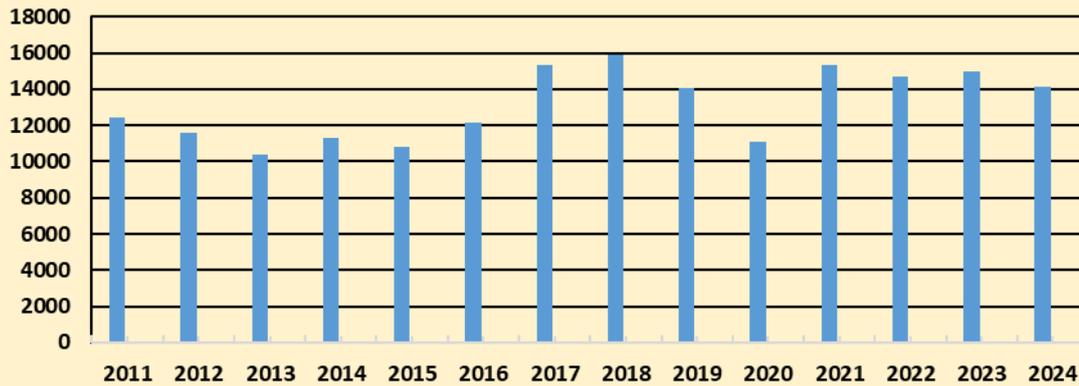


**N.B :** les tonnages des DEEE de 2010 à 2013 ne sont pas connus.

**b) Fréquentation :**

En 2024, 14 147 usagers ont fréquenté la déchetterie.

## fréquentation annuelle de la déchetterie de Rochechouart

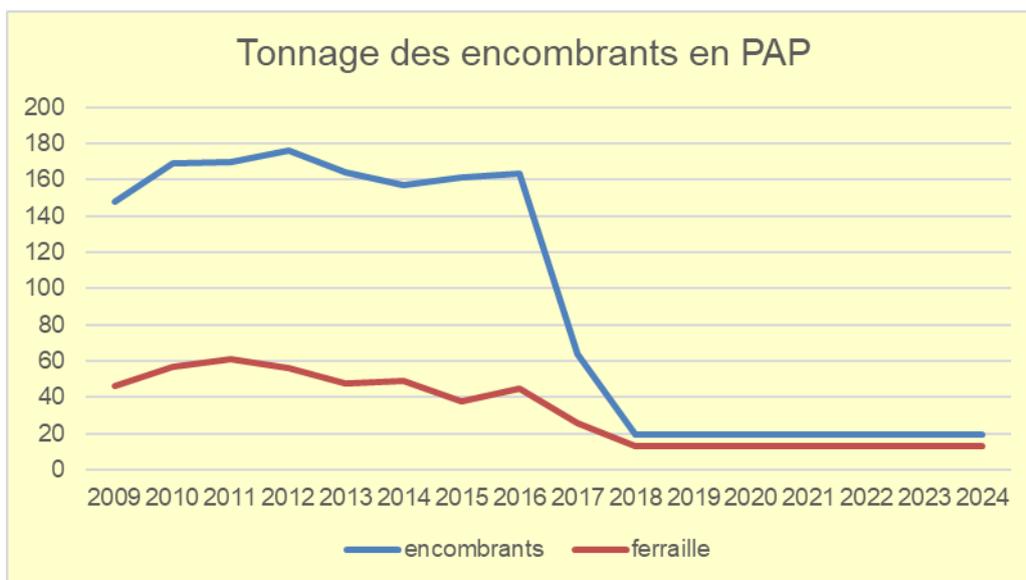


### 4) DECHETS ENCOMBRANTS

Ils sont constitués par des déchets tels que matelas, sommiers, appareils ménagers, ferraille, etc. Les déchets banals sont déposés en déchetterie.

La collecte a lieu sur inscription une fois par mois sur chaque commune.

En 2024, 32,45 tonnes de déchets ont été collectées (tonnage estimé à l'identique depuis 2018, en l'absence de moyens de pesée).



### 5) CARTONS DES PROFESSIONNELS

#### SECTEUR EX-VIENNE-GLANE

Les cartons d'emballage produits par les professionnels du centre ville de Saint-Junien et des zones d'activités (commerçants, artisans, magasins divers) sont collectés par les agents de la communauté de communes les mercredi et vendredi.

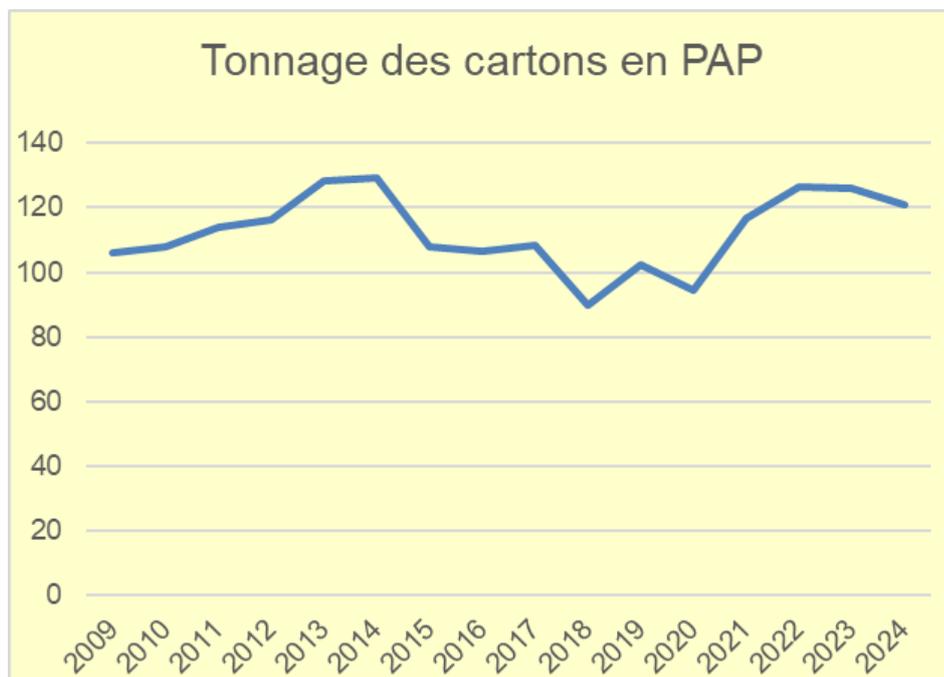
Les professionnels de la commune d'Oradour-sur-Glane déposent leurs cartons dans un local technique appartenant à la commune qui est collecté par la communauté de communes le mercredi.

Les professionnels de la commune de Saint-Brice sur Vienne déposent leurs cartons dans un local technique appartenant à la commune qui est collecté par la communauté de communes le vendredi.

Les professionnels de la commune de Saint-Victurnien déposent leurs cartons dans un local technique appartenant à la commune qui est collecté par la communauté de communes le vendredi.

Hors incident, l'ensemble des cartons collectés est déposé le vendredi à l'entreprise Smurfit à Saillat sur Vienne. Les recettes sont reversées à l'association Téléthon.

Il a été collecté 120,68 tonnes en 2023 (2022 : 126,11 tonnes).



## SECTEUR EX-PAYS DE LA METEORITE

Il n'y a pas de collectes spécifiques mis en place sur les communes.

### 6) EVOLUTIONS 2024

Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, les 3 tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles du vendredi ont été inversées avec celles du lundi.

### 7) PERSPECTIVES

Pour l'année 2025 l'étude pour la mise en place d'une redevance incitative se poursuit.

### 8) MATRICE DES COÛTS

Les chiffres détaillés ci-dessous sont issus de la matrice 2024 élaborée à partir de la méthode « comptacoût » mise en place par l'Ademe. Ils correspondent aux vrais coûts du service, y compris les charges qui peuvent être imputées à d'autres budgets (charges générales, ressources humaines, marchés publics...) et peuvent ainsi légèrement différencier du compte administratif. **Ces chiffres sont les chiffres provisoires soumis à vérification de l'Ademe dans la plateforme SINOE, et ne seront définitifs qu'à l'issue de cette vérification.**



## 9) **FACTURATION**

La facturation est trimestrielle, les moyens de paiement sont les suivants :

- Prélèvement automatique,
- Retour de TIP signé,
- Chèque ou numéraire,
- Paiement par internet,
- Payfip,

### a) **Particuliers** :

La tarification pour les ménages tient compte du nombre de personnes dans le foyer et du nombre de collectes. Le montant des redevances est présent en annexe.

Il existe 4 catégories de facturation des ménages :

- 1 personne,
- 2 personnes,
- 3 personnes et plus,
- Maison secondaire,

### b) **Professionnels** :

La tarification pour les professionnels tient compte de l'activité et du nombre de collectes. Le montant des redevances est présent en annexe.

Il existe 4 catégories de facturation des professionnels :

- 3<sup>ème</sup> catégorie : bureau, assurance, gîte, chambre d'hôte, coiffeur
- 2<sup>ème</sup> catégorie : commerçant, artisan, garagiste, milieu médical, vétérinaire,
- 1<sup>ère</sup> catégorie : bar, pharmacie, presse, boulangerie, pâtisserie, boucherie, restaurant,
- Gros utilisateurs : utilisateurs produisant plus de 200l d'ordures ménagères par semaine.

# ANNEXES

TONNAGES 2024

	nombre d'habitants		Cartons		tonnage en tonne				ratio en kg/hab/an				tonnage collecte sélective
			EM	Verre	JM	Verre	EM	JM	Verre	JM	Verre		
Chailiac sur Vienne	1 256,00		4,23	24,51	57,8	53,77	19,51					46,02	
Chéronnac	316,00		0,91	10,58	3,84	13,73	33,48	12,15				43,45	
Javerdat	690,00		2,38	27,34	7,74	26,74	39,62	11,22				38,75	
Les Salles Lavauzeon	151,00		1,30	6,92	3,44	13,06	45,83	22,78				86,49	
Oradour sur Glane	2 500,00		5,65	128,71	36,1	128,74	51,48	14,44				51,50	
Rochechouart	3 681,00		7,83	172,78	56,86	171,78	46,94	15,45				46,67	
Sallat sur Vienne	813,00		1,52	38,08	16,92	38,9	20,81	47,85					
Saint-Erce sur Vienne	1 656,00		4,45	87,54	26,46	76,35	52,80	15,95				46,05	
Saint-Junien	11 387,00		19,01	450,89	205,9	423,86	39,60	23,35				37,22	
Saint-Martin de Jussac	566,00		1,29	20,71	5,12	17,29	36,59	9,05				30,55	
Saint-Victorien	1 756,00		4,26	70,54	28,22	63,14	39,83	15,98				35,75	
Vajoux	717,00		1,71	23,43	9,17	29,93	32,68	12,79				41,74	
Videix	203,00		0,94	5,59	3,58	18,67	47,24	17,64				91,97	
<b>TOTAL</b>	<b>25 704,00</b>		<b>55,48</b>	<b>1 114,45</b>	<b>487,86</b>	<b>1 079,99</b>	<b>43,36</b>	<b>18,98</b>				<b>42,02</b>	<b>2 737,78</b>

tonnage OMR en t  
4 193,88

déchetterie de Saint-Junien en t <sup>1</sup>																							
cartons	ferraille	tout venant	déchet vert	bois	gravats	écomaison multimat	écomaison bois	Platre	Menuiseries vitrées	Pneus	ASL	DDS	Pile	huile moteur usagée	ABI Thermiques	huile alimentaire usagée	Radiographie	DEEE	Cartouche d'entre	Coquilles	Polystyrène	CD DVD	TOTAL Déchetterie
151,22	158,76	714,90	1 992,58	292,48	652,42	242,78	436,7	62,51	5,84	22,28	11,5	44,55	1,35	8,19	6,06	1,71	0,27	202,69	0,28	0,97	5,29	0,39	5 015,72

déchetterie de Rochechouart en t																					
cartons	ferraille	tout venant	déchet vert	bois	gravats	écomaison multimat	écomaison bois	Platre	Menuiseries vitrées	DDS	Pile	huile moteur usagée	ABI Thermiques	huile alimentaire usagée	Radiographie	DEEE	Cartouche d'entre	Coquilles	Polystyrène	CD DVD	TOTAL Déchetterie
40,44	55,46	433,54	386,39	158,42	167,74	143,16	6,26	2,14	1,78	10,96	0,7	4,23	0,63	0,8	0,04	44,22	0,04	0,32	1,72	0,06	1 459,05

carton des professionnels  
120,68

TOTAL en t  
13 527,11

1 : compris collecte des encombrants en PAP

# REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

## MENAGES

Base de calcul :

forfait par collecte :	82 €
prix à l'habitant :	66 €

Soit	1 collecte		2 collectes	
	à l'année	au trimestre	à l'année	au trimestre
1 personne	148,00 €	37,00 €	230,00 €	57,50 €
2 personnes	214,00 €	53,50 €	296,00 €	74,00 €
3 personnes et plus	280,00 €	70,00 €	362,00 €	90,50 €
Résidence secondaire	148,00 €	37,00 €	230,00 €	57,50 €

## PROFESSIONNELS

PETITS UTILISATEURS (<200L D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES PAR SEMAINE)

	1 collecte		2 collectes	
	à l'année	au trimestre	à l'année	au trimestre
3° catégorie	148,00 €	37,00 €	230,00 €	57,50 €
2° catégorie	214,00 €	53,50 €	296,00 €	74,00 €
1° catégorie	280,00 €	70,00 €	362,00 €	90,50 €

**3ème catégorie :** bureau, assurance, gîte, chambre d'hôte, coiffeur,

**2ème catégorie :** commerçant, artisan, garagiste, milieu médical, vétérinaire

**1ère catégorie :** bar, pharmacie, presse, boulangerie, pâtisserie, boucherie, restaurant

GROS UTILISATEURS (>200L D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES PAR SEMAINE)

Tarifs à l'année

forfait par collecte :	82,00 €
coût de collecte par litre collecté par semaine	2,650 €
location container par litre	0,064 €

COMMUNES

Tarif à l'année 2,75 € /habitant



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

**JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2024  
JUSQU'AU 30 JUIN**

Circuits	Jour de collecte	Jours de collecte modifiés pour 2024 en raison des jours fériés
Saint-Junien Bourg et Hypercentre	LUNDI	mardi 02 janvier 2024 mardi 02 avril 2024 21 mai 2024 mardi
Rochechouart, Saillat/Vienne, Chaillac/Vienne, Saint-Junien Campagne (pour partie), Vayres (pour partie)	MARDI	mercredi 03 janvier 2024 mercredi 03 avril 2024 mercredi 22 mai 2024
St-Brice/Vienne (pour partie), St-Junien Campagne (pour partie), St-Victurnien (rive droite), Vayres (pour partie)	MERCREDI	jeudi 04 janvier 2024 jeudi 04 avril 2024 jeudi 2 mai 2024 Lundi 6 mai 2024 et Vendredi 9 mai 2024 jeudi 23 mai 2024
Oradour/Glane, Javerdat, St-Brice/Vienne (pour partie), Saint-Junien Campagne (pour partie)	JEUDI	Mardi 7 mai 2024
Chéronnac, Les Salles-Lavauguyon, St-Martin-de-Jussac, Videix, St-Brice/Vienne (pour partie), St-Junien campagne et Hypercentre, St-Victurnien (rive gauche), Vayres (pour partie)	VENDREDI	

**Rappel : Les déchets doivent être déposés la veille du jour de collecte à partir de 19 heures**

**Pour tout renseignement se connecter à [www.porteoceane-dulimousin.fr](http://www.porteoceane-dulimousin.fr) ou appeler le 05 55 71 78 78**

**JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2024  
A COMPTER DU 1ER JUILLET**

Circuits	Jour de collecte	Jours de collecte modifiés pour 2024 en raison des jours fériés
Chéronnac, Les Salles-Lavauguyon, St-Martin-de-Jussac, Videix, St-Brice/Vienne (pour partie), St-Junien campagne et Hypercentre, St-Victurnien (rive gauche), Vayres (pour partie)	LUNDI	mardi 12 novembre 2024
Rochechouart, Saillat/Vienne, Chaillac/Vienne, Saint-Junien Campagne (pour partie), Vayres (pour partie)	MARDI	mercredi 13 novembre 2024
St-Brice/Vienne (pour partie), St-Junien Campagne (pour partie), St-Victurnien (rive droite), Vayres (pour partie)	MERCREDI	jeudi 26 décembre 2024
Oradour/Glane, Javerdat, St-Brice/Vienne (pour partie), Saint-Junien Campagne (pour partie)	JEUDI	mercredi 14 août 2024 mercredi 30 octobre 2024
Saint-Junien Bourg et Hypercentre	VENDREDI	jeudi 31 octobre 2024

**Rappel : Les déchets doivent être déposés la veille du jour de collecte à partir de 19 heures**

**Pour tout renseignement se connecter à [www.porteoceane-dulimousin.fr](http://www.porteoceane-dulimousin.fr) ou appeler le 05 55 71 78 78**

## JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2024

communes	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Saint-Junien (bourg)</b>	jeudi 11	jeudi 01	jeudi 07	jeudi 11	jeudi 16	jeudi 06	jeudi 04	jeudi 01	jeudi 05	jeudi 03	jeudi 07	jeudi 05
<b>Chaillac sur Vienne</b>												
<b>Saillat sur Vienne</b>	jeudi 18	jeudi 08	jeudi 14	jeudi 18	jeudi 16	jeudi 13	jeudi 11	jeudi 08	jeudi 12	jeudi 10	jeudi 21	jeudi 12
<b>Saint-Junien(campagne)</b>												
<b>Saint-Martin de Jussac</b>												
<b>Javerdat</b>												
<b>Oradour sur Glane</b>												
<b>Saint-Brice sur Vienne</b>	jeudi 25	jeudi 15	jeudi 21	jeudi 25	jeudi 30	jeudi 20	jeudi 18	jeudi 22	jeudi 19	jeudi 17	jeudi 28	jeudi 19
<b>Saint-Victurnien</b>												
<b>Chéronnac</b>												
<b>Les Salles Lavauguyon</b>												
<b>Rochechouart</b>	mercredi 31	mercredi 28	mercredi 27	mercredi 24	mercredi 29	mercredi 26	mercredi 31	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 30	mercredi 27	mercredi 18
<b>Vayres</b>												
<b>Videix</b>												

Il est obligatoire de s'inscrire au préalable au préalable au préalable soit en mairie soit au service ordures ménagères (tél : 05-55-71-78-78) au minimum une semaine avant la date prévue de collecte.  
Les déchets doivent être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte à partir de 19 heures.